



Aux membres du
Cercle électoral de Rossens
(*envoi par courriel*)

Farvagny, le 27 novembre 2019

N/réf : FAS / clp

**Politique communale scolaire et extrascolaire – Consultation sur le 2e Rapport du
27 juin 2019
Votre prise de position du 29 septembre 2019 – Cercle électoral de Rossens**

Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Par la présente, nous nous référons à l'intitulé et vous remercions pour votre courrier.

Dans votre écrit, vous soutenez globalement la vision du Conseil communal relative au développement de la politique communale scolaire et extrascolaire, en particulier le calendrier lié aux interventions sur l'école de Rossens et nous vous en remercions.

Toutefois, s'agissant du calendrier d'intervention sur l'école de Farvagny-le-Grand, vous estimez que l'agrandissement doit correspondre au moment où il y aura un besoin effectif en classes supplémentaires ou une vétusté de l'école de Vuisternens-en-Ogoz trop importante, ceci dans le but de diluer les coûts sur plusieurs années. Cas échéant, vous demandez à ce que les délais soient rediscutés avec la DICS.

Nous soutenons entièrement votre position. À ce jour, il est cependant trop tôt pour confirmer ou infirmer le calendrier au regard des besoins. Certes, le besoin pourrait être reporté dans le temps mais, au vu des projets actuels, l'augmentation pourrait tout à fait intervenir à l'horizon 2026. Il sied donc de rester attentif à cette question pour s'assurer de répondre à nos obligations. En revanche, s'agissant de la vétusté du site de Vuisternens-en-Ogoz, celle-ci est établie. En effet, l'AES se situe dans un « container » provisoire qui aurait déjà dû être démoli. La salle de sport a déjà fermé ses portes, contraignant les élèves à devoir se rendre à Farvagny-le-Grand. Certaines salles de classes offrent une configuration dépassée ; il sied à ce propos de souligner que l'étude démographique considère les six salles de classes actuelles comme utilisables, alors que deux d'entre elles sont déjà clairement en limite de désuétude. Il en va de même des salles créatrices. Ces éléments tendent à confirmer l'échéance de 2026 pour la viabilité du site de Vuisternens-en-Ogoz. Pour conclure, la question du calendrier de l'extension de l'école de Farvagny-le-Grand devra effectivement être discutée au début de la prochaine législature afin de confirmer ou infirmer l'agenda retenu. Dans l'intervalle, nous estimons correct de maintenir la planification arrêtée.

Enfin, s'agissant de la séance d'information à la population, nous prenons acte de votre requête et allons y donner suite durant le printemps 2020.

Nous vous prions de croire, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de nos respectueux sentiments.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

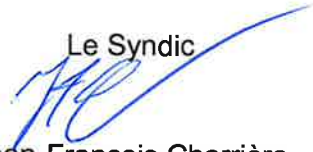
La Secrétaire



Brigitte Cottet



Le Syndic



Jean-François Charrière